VILLE DE VEVEY

La Municipalité de Vevey met au concours,
pour le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport,
un poste d'

ÉDUCATEUR·RICE DE L'ENFANCE NIVEAU TERTIAIRE POUR L'ACCUEIL DE 7P-8P
à un taux d'activité annualisé variable entre 52 et 60%

En votre qualité d'éducateur·rice pour l'accueil des élèves de la 7P à la 8P, votre mission est d'accueillir les enfants, durant les pauses de midi au réfectoire et les après-midis, en dehors des horaires scolaires. A ce titre, vous êtes notamment chargé·e **des tâches principales suivantes :**

- Accueillir les enfants dans un cadre sécurisant et stimulant
- Assurer la prise en charge des besoins des enfants et animer des moments d'activité en dehors des heures d'école
- Prendre part au développement des activités sportives, ludiques et créatives
- Etablir une relation de partenariat avec les familles et l'école
- Enrichir la ligne pédagogique par la pratique réflexive et le partage entre professionnel·le·s
- Participer activement au travail d'équipe et aux projets institutionnels

Compétences requises :

- Diplôme d'éducateur·rice ES ou HES, d'animateur·rice socioculturel·le HES ou formation jugée équivalente par le Service cantonal d'accueil de jour des enfants (SCAJE)
- Expérience professionnelle confirmée auprès de la jeunesse
- Intérêt marqué pour la gestion et le développement de projets pédagogiques
- Attrait pour les disciplines sportives
- Ouverture d'esprit et facilité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe et esprit de collaboration
- Qualité d'écoute et sens de l'observation
- Flexibilité, disponibilité et autonomie

Nous vous offrons un environnement de travail agréable, varié et dynamique avec des possibilités de perfectionnement, notamment par le bais de formations internes et/ou externes.

Entrée en fonction : 1er août 2025 pour une durée maximale d'une année, soit jusqu'au 31 juillet 2026, avec une pérennisation du poste envisagée

Taux d'activité : Le taux d'activité peut varier entre 52 et 60%, sur la base d'un horaire de travail annualisé, ce qui correspond à une durée de travail hebdomadaire entre 25 et 30 heures réparties du lundi au vendredi. Les vacances et le temps de travail compensatoire, soit environ 14 semaines, sont pris durant les vacances scolaires vaudoises.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de **Madame Tetyana Zhang, adjointe administrative, au 021 925 34 30, du lundi au jeudi.**

Votre dossier accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, des copies de vos diplômes et de vos certificats de travail, est à nous adresser **par jobup.ch.**

Seules les offres de services complètes par jobup.ch seront prises en considération.